Note concernant l'abandon de frais des bénévoles

Fait à Nice, le 01 septembre 2025

Le bénévole peut choisir de faire don à l'*Association Diocésaine de Nice* des frais qu'il a engagés pour la réalisation de son objet social, c'est-à-dire en lien avec l'activité cultuelle.

Il s'agit de bénévoles agissant dans le cadre de l'association, sans contrepartie ni rémunération sous quelque forme que ce soit, mais auxquels est reconnu le droit au remboursement de frais (par exemple, le remboursement d'une dépense liée à un déplacement effectué dans l'intérêt de l'association).

Quels sont les frais concernés ?

Il s'agit des frais de déplacements, de l'achat de petit matériel, de l'achat de documentation…

Avantage pour le bénévole

Le bénévole peut bénéficier d'une réduction d'impôt sur les revenus de 66% du montant des sommes versées, dans la limite de 20% de revenu imposable.

Conditions d'éligibilités

- Joindre une note de frais ;
- Rédiger une déclaration de renonciation à faire signer par le curé/recteur ou le chef de service dont dépend le bénévole.
- Justifier chacun des frais, par des factures, des billets de train, des notes d'hôtel, des notes d'essence, etc.

Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement.

Délais de transmission

La déclaration de renonciation aux frais engagés par le bénévole, ainsi que la note de frais et les justificatifs nécessaires, doivent être transmis annuellement au service collecte/ressources du diocèse (donateurs@nice.catholique.fr) pour l'émission du reçu fiscal, avant le 31 janvier de l'année N+1.

À enregistrer comptablement sur le compte 754120.

Association Diocésaine de Nice
Évêché, 23 avenue Sévigné – CS 61 110 - 06105 NICE CEDEX 2
04 92 07 80 17 – donateurs@nice.catholique.fr

Déclaration de renonciation de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole

Paroisse/Sanctuaire : ……

Bénévole

Nom : …… **Prénom :** ……

Adresse : ……

……

CP : …… **Ville :** ……

Je certifie avoir engagé des frais personnels dans le cadre des déplacements et activités dont les caractéristiques sont précisées dans la "*Note de frais Indemnités bénévoles"* que j'ai renseignée et fait viser par le curé/recteur/chef de service.

Je déclare renoncer au remboursement des frais, engagés dans le cadre de mon activité bénévole, au profit de l'*Association Diocésaine de Nice*.

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI.

Fait à ……

Le ……

Signature du bénévole

Signature du curé/recteur/chef de service

Association Diocésaine de Nice
Évêché, 23 avenue Sévigné – CS 61 110 - 06105 NICE CEDEX 2
04 92 07 80 17 – collectes@nice.catholique.fr